Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 597

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 597 25 juin 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

597

Domaine public

Pouvoirs bancaires

L'approbation, par l'assemblée générale des actionnaires, de la vente d'Hermès et de l'assainissement de la SSIH a aussi révélé le pouvoir détenu par les banques en tant que gérantes des actions de leurs clients. La commission des cartels a recensé l'importance des portefeuilles ainsi détenus; elle se monte, dans la règle, à plus de 20%, souvent à 40% du capital social. Le poids de ces portefeuilles est donc souvent décisif.

Les banques font valoir qu'elles n'en usent jamais pour exercer un pouvoir propre. Elles votent, sauf ordre contraire du client, dans le sens des propositions du conseil d'administration.

Cette réponse est valable tant que le conseil d'administration démontre son efficacité et son indépendance. Mais lorsqu'il est défaillant, le pouvoir de représentation des banques le protège ou le couvre.

L'opération Meyer d'Hermès Precisa (cf. DP 592, 594, 596) a de la sorte été mise à l'abri de contestations plus nombreuses, tout en permettant d'atteindre la majorité qualifiée nécessaire pour la vente!

Dans l'assainissement de la SSIH, la majorité confortable des actionnaires principaux (UBS, Siber-Hegner, la famille Tissot, Brandt) rendait l'opération assurée, sans parler de la position de force des banques créancières. Mais fallait-il ainsi, par le jeu des actions représentées, couvrir automatiquement l'ancien conseil d'administration, alors que son rapport 1980, au vu des données connues et des avertissements de la fiduciaire, était manifestement trompeur?

Le pouvoir de représentation des banques permet ainsi une meilleure liquidation des affaires des grandes sociétés.

Pour les petites sociétés, acculées à la faillite, la morale est plus dure, judiciaire.

SPÉCULATION

Hermès happy end

A Yverdon, les jeux sont faits: Hermès est définitivement tombé dans les bras d'Olivetti. Les Groupements Patronaux Vaudois (GPV) commentent l'événement sobrement, oraison sans larmes et sans reproches. Bobst, nous est-il expliqué, doit se dessaisir de son département de photocomposition et Hermès passer sous les fourches d'Olivetti, car le progrès technique va si vite, la nécessité d'amortir sur de grandes séries est si grande, etc., etc.

Pas un mot sur le fait qu'Hermès, qui est vendu dans sa totalité (Bobst réoriente seulement sa production), est aussi l'occasion d'une opération boursière de deux administrateurs. Les GPV qui aiment à souligner responsabilités et devoirs des patrons et distribuer les blâmes à la gauche, font comme s'ils n'avaient rien vu.

Le jour où Olivetti fermera des ateliers à Sainte-Croix, au nom des grandes séries et de la concentration de la production, les GPV iront expliquer aux travailleurs, au nom des lois de l'économie, pourquoi M. Meyer devait, avec ses partenaires, encaisser, dans la vente de l'entreprise dont il avait la responsabilité, cinq millions.

Nous répétons depuis trois numéros que cette spéculation est intolérable. Nous apparaîtrons bientôt lassants. La droite moralisatrice écrase; la gauche, pourfendeuse du capitalisme, ignore, à l'exception de quelques réactions ponctuelles. M. Duboule, ancien conseiller d'Etat genevois, entre dans le nouveau conseil d'administration; M. Pahud, président de la direction de la Banque Cantonale Vaudoise, y siégera aussi; M. Meyer présidera. Personne ne dérange personne. Hermès happy end.